



MINISTÈRE
DES ARMÉES

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR



Le secrétaire général

N° 350 - **31 MAI 2017**
DEF/CAB/CSRM

Le général de division Gaëtan PONCELIN de RAUCOURT
secrétaire général de la garde nationale

à l'attention des

destinataires *in fine*

OBJET : Organisation de la journée nationale du réserviste 2017.

REFERENCE : Article L. 4211-8 du code de la défense.

ANNEXE : Plan de l'organisation générale.

L'édition 2017 de la **journée nationale du réserviste (JNR)** se déroulera sur tout le territoire national du **13 octobre au 11 novembre prochain**. Depuis plusieurs années, le cycle de programmation de cette manifestation a été étendu sur plusieurs semaines afin de multiplier les occasions de rencontres entre les réservistes et le public.

Le thème choisi pour cette JNR 2017 aura pour objectif principal de promouvoir la garde nationale et les réservistes qui la composent sans oublier les réservistes citoyens de défense et de sécurité qui ne font pas partie de la garde nationale mais qui œuvrent bénévolement au service de la Nation.

Le thème proposé cette année aux cabinets des ministres des Armées et de l'Intérieur est « *Engagés ensemble* ».

Dans un premier temps, afin de montrer la dynamique déployée depuis la création de la garde nationale, **des assises de la réserve**, auront lieu le **vendredi 13 octobre 2017** à l'Ecole militaire. Elles réuniront des réservistes opérationnels des armées et formations rattachées, des réservistes opérationnels de la gendarmerie, des réservistes civils de la police nationale et des réservistes citoyens de défense et de sécurité.

Ensuite, **entre le 13 octobre et le 11 novembre inclus, des activités organisées localement** permettront de valoriser l'ensemble des réservistes du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur. Elles visent aussi à soutenir le développement de la garde nationale, sa notoriété et son attractivité, notamment auprès des plus jeunes. Elles sont destinées à convaincre chaque jeune, qu'il soit scolarisé, en formation professionnelle, actif ou en recherche d'emploi, qu'il peut contribuer à la défense et à la sécurité nationales, aux côtés des armées et des forces de sécurité intérieures, en faisant acte de volontariat pour rejoindre la garde nationale.

Dans le cadre de l'organisation de ces rencontres entre réservistes et civils et afin de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes entre 15 et 30 ans, il conviendra de s'appuyer sur les organismes interministériels en lien avec la jeunesse, les milieux éducatifs, le monde de l'entreprise, les associations de réservistes et de mobiliser les autorités civiles et militaires.

Par ailleurs, cette journée dédiée à la promotion de l'esprit de défense et de sécurité et au renforcement du lien entre les armées, les forces de sécurité intérieure et la société civile, doit bénéficier d'un réel rayonnement, et donc d'une médiatisation régionale et nationale à la hauteur des enjeux.

Vous trouverez en annexe les modalités d'organisation de cette journée.

Dans la mesure de mes disponibilités, je me ferai un plaisir de m'associer aux manifestations auxquelles vous souhaitez m'inviter.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans la réussite de cet événement qui contribuera à la dynamique de montée en puissance de la garde nationale et à la reconnaissance de l'engagement des réservistes.



DESTINATAIRES :

Pour action :

- Monsieur le chef d'état-major des armées,
- Monsieur le directeur du service national et de la jeunesse,
- Monsieur le délégué général pour l'armement,
- Monsieur le chef d'état-major de l'armée de terre,
- Monsieur le chef d'état-major de la marine nationale,
- Monsieur le chef d'état-major de l'armée de l'air,
- Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale,
- Monsieur le directeur des ressources et compétences de la police nationale,
- Monsieur le directeur central du service de santé des armées,
- Monsieur le directeur central du service des essences des armées,
- Monsieur le directeur central du service du commissariat des armées,
- Monsieur le délégué à l'information et à la communication de la défense,
- Monsieur le délégué à l'information et à la communication de l'Intérieur,
- Monsieur le gouverneur militaire de Paris,
- Monsieur le commandant des réserves de la gendarmerie,
- Monsieur le délégué aux réserves de l'armée de terre,
- Monsieur le délégué aux réserves de l'armée de l'air,
- Monsieur le délégué aux réserves de la marine nationale,
- Monsieur le délégué aux réserves du service de santé des armées,
- Monsieur le délégué aux réserves du service du commissariat des armées,
- Monsieur le délégué aux réserves du service des essences des armées,
- Monsieur le délégué aux réserves de la direction générale de l'armement,
- Monsieur le commandant de la Marine à Paris.

Pour information :

- Monsieur le ministre de l'éducation nationale,
- Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
- Monsieur le délégué pour l'éducation à la défense,
- Monsieur le chef du contrôle général des armées,
- Monsieur le secrétaire général pour l'administration,
- Madame la directrice des ressources humaines du ministère de la défense,
- Monsieur le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives,
- Monsieur le président de l'union nationale des officiers de réserve,
- Monsieur le président de la fédération nationale des sous-officiers de réserve,
- Monsieur le représentant du MEDEF,
- Monsieur le mandataire national de la CPME,
- Monsieur le représentant de la fonction publique,
- Monsieur le commandant du centre de pilotage et de conduite du soutien,

ORGANISATION GENERALE

Préambule

L'évolution du contexte sécuritaire sur le territoire national a rendu nécessaire le renforcement de la participation des Français à la sécurité du pays. De forces d'appoint, les réservistes sont devenus une composante centrale de notre outil de défense et de sécurité. C'est dans ce cadre que le 13 octobre 2016, la garde nationale a été créée. Elle répond à trois objectifs : accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français ; apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse ; favoriser la cohésion nationale et développer l'esprit de résilience face aux menaces actuelles. Intégrée aux forces existantes, la garde nationale rassemble tous les réservistes opérationnels des armées et formations rattachées relevant du ministère des Armées, les réservistes opérationnels de la gendarmerie ainsi que les réservistes civils de la police nationale relevant du ministère de l'Intérieur. La garde nationale a été conçue comme une véritable régénération des réserves existantes. L'objectif, d'ici 2018, est que la garde nationale compte 85 000 hommes et femmes (40 000 réservistes opérationnels du ministère des Armées, 40 000 réservistes opérationnels de la gendarmerie nationale et 5 000 réservistes civils de la police nationale) dont 9 250 employés chaque jour. L'objectif, ambitieux, passe par une réforme profonde des procédures de recrutement, d'emploi, de gestion et d'administration des réservistes et par la mise en place de plusieurs mesures d'accompagnement et de valorisation destinées à encourager l'engagement de la jeunesse, fidéliser les réservistes ayant intégré la garde nationale et inciter les employeurs à l'engagement de leurs salariés. Le thème de la JNR 2016 était *une nouvelle réserve pour de nouvelles menaces*.

1. Le cadre général des activités

Dans le cadre de la JNR 2017, les activités organisées, en métropole comme outre-mer, doivent s'inscrire pleinement dans le thème retenu et décrit plus haut car il permettra de fédérer le plus grand nombre autour d'un objectif commun, qui est l'affermissement du lien entre les armées, les forces de sécurité intérieures et la société civile.

Tenant compte des contraintes relatives à l'organisation de la JNR en local dans une période de forte sollicitation opérationnelle, les organisateurs pourront, cette année encore, s'appuyer sur un memento « JNR clé en main », leur proposant un panel d'activités porteuses, simples à organiser et peu coûteuses, des synergies possibles (interministérielles, interarmées, avec les municipalités, les entreprises et les établissements scolaires et d'enseignement supérieur...). Ce memento sera mis en ligne sur le portail de la réserve militaire (www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/journee-nationale-du-reserviste). La garde nationale repose sur les réserves opérationnelles du ministère des Armées et les réserves du ministère de l'Intérieur, aussi est-il demandé aux organisateurs de privilégier une mutualisation des activités « JNR » et des activités « Rencontres de la sécurité intérieure ».

Les activités organisées autour de ce thème devront être systématiquement accompagnées d'une communication ciblée en direction des jeunes, lycéens, étudiants et actifs, afin de leur présenter les opportunités qu'offre l'engagement à servir dans la garde nationale.

Cet objectif global sera décliné en fonction des cibles identifiées :

- **Les réservistes opérationnels des armées et formations rattachées relevant du ministère des Armées, les réservistes opérationnels de la gendarmerie ainsi que les réservistes civils de la police nationale, relevant du ministère de l'Intérieur et les réservistes citoyens de défense et de sécurité.** Ces journées sont avant tout les leur. Leur participation à la préparation et à l'organisation de ces journées doit donc être active et nombreuse. Les activités organisées sont destinées à valoriser leur engagement qui devra être valorisé par des témoignages vivants largement relayés.
- **Les associations de réservistes.** Elles constituent des relais naturels, notamment au niveau local, il est donc impératif de s'appuyer sur leur réseau et de les mobiliser dans la préparation et l'organisation des événements.

- **Les entreprises et les administrations partenaires de la réserve.** Les employeurs, directement impactés par les périodes de réserve, sont une clé essentielle du dispositif. De l'adhésion des employeurs des secteurs public et privé dépend l'atteinte des objectifs de la garde nationale, une réserve plus nombreuse et plus employée. Les entreprises partenaires de la réserve seront donc sollicitées et leurs réservistes mobilisés afin de témoigner de leur engagement civique, notamment auprès des jeunes rejoignant le monde du travail. Les correspondants réserve-entreprise-défense (CRED), les référents entreprise-défense, les pôles régionaux à l'économie de défense (PRED), les antennes des agences de reconversion de la défense, les chambres de commerce et d'industrie, les conseils économiques et sociaux régionaux, mais aussi tous les acteurs économiques locaux devront être associés à la préparation et au déroulement de cette journée.
- **L'Education nationale et l'Enseignement supérieur.** En contact direct avec la jeunesse, le monde éducatif et universitaire constitue un maillon incontournable pour favoriser la connaissance du monde de la défense et plus particulièrement de la garde nationale. Son soutien est une condition nécessaire à la réussite de ces activités de JNR. Afin d'inscrire cette coopération dans la durée, des projets pédagogiques seront proposés le plus tôt possible aux chefs d'établissement et les trinômes académiques devront être largement associés à ces actions.
- **Les préfetures, municipalités et les correspondants-défense.** La tenue d'activités au cœur de l'ensemble des communes de France est un des objectifs de la JNR à long terme. Leur organisation dépend de la motivation des préfets, des correspondants-défense et de leur municipalité. Il revient donc à la DICOd, à la DICOM et aux représentants locaux des armées et des forces de sécurité intérieure, de favoriser leur adhésion.

2. Pilotage

Le pilotage global de la JNR est confié à un comité présidé par le secrétaire général du conseil supérieur de la réserve militaire (SG CSRM), de la garde nationale (SG GN) et délégué interarmées aux réserves (DIAR). Ce comité est composé des délégations aux réserves de chaque armée, direction et service, des représentants de la gendarmerie et de la police, de l'EMA, du GMP, du COMAR, de la direction du service nationale et de la jeunesse, de la DICOd, de la DICOM, des associations de réservistes, du monde de l'enseignement et du monde de l'entreprise.

Il est particulièrement chargé de la conception, de l'organisation générale et du déroulement de la JNR. Un point sur l'avancée des travaux du comité de pilotage sera régulièrement transmis au cabinet et un rapport final sera rédigé pour être remis en décembre 2017.

Les membres du comité de pilotage sont responsables de la transmission des directives et consignes liées à l'organisation et à la communication aux échelons qui leur sont subordonnés.

3. Modalités d'exécution

3.1. Dispositions générales

3.1.1. Tenue

Le port de l'uniforme pour les militaires d'active, les réservistes opérationnels des forces armées et les réservistes civils de la police est obligatoire pendant toute la durée des activités. La tenue militaire est autorisée pour les réservistes opérationnels des forces armées qui souhaiteraient la porter sur le lieu de leur activité professionnelle, le vendredi 13 octobre 2017 uniquement, et dans la mesure où leur environnement de travail le permet.

3.1.2. Assurance

Les réservistes sont invités à vérifier leur couverture assurantielle avant de participer à une activité. Les civils qui participent aux parcours sportifs devront obligatoirement se munir d'un certificat médical d'aptitude.

3.1.3. Activités paramilitaires

Il est rappelé que la manipulation d'armement est totalement interdite lors des activités. En revanche, des séances d'information sur les dangers des armes pourront être dispensées et les activités ayant cette même finalité sont encouragées.

3.1.4. Coordination locale

Les officiers généraux des zones de défense et de sécurité, les COMSUP et les commandants de région de gendarmerie sont responsables de la coordination des activités dans leur zone de compétence. Ils sont les garants de la bonne transmission des informations du niveau central vers les échelons locaux et de la remontée d'informations. Ils doivent veiller à ce que les activités couvrent bien tout le territoire sans pour autant se faire concurrence, et qu'elles se déroulent dans des lieux ouverts à la population. Enfin, ils garantissent l'attractivité des actions JNR auprès des médias locaux et l'accueil des autorités civiles et militaires sur les activités.

3.1.5. Budget

Les dépenses liées à la JNR sont supportées par le budget général "réserve" des armées, des formations rattachées et de la gendarmerie nationale.

3.2. Dispositions particulières

Entre le 13 octobre et le 11 novembre 2017, au moins un événement d'envergure sera organisé dans chaque zone de défense. Ces manifestations rassembleront le personnel d'active et de réserve (opérationnelle et citoyenne), les associations de réservistes, l'Education nationale et l'Enseignement supérieur, les entreprises et les administrations du bassin d'emploi, les prescripteurs que sont les correspondants-défense et les correspondants réserve-entreprise-défense (CRED) et la population locale. Il appartient aux responsables civils et militaires locaux de conduire les actions qui répondent le mieux aux objectifs fixés en les adaptant aux conditions locales. Les activités doivent impérativement être ouvertes sur la société civile et, dès que possible, accueillir une composante dynamique. A cet effet, les rallyes-citoyens, les journées défense et citoyenneté exceptionnelles renforcées par des réservistes, la déclinaison locale du trophée des réserves ainsi que les présentations dynamiques de matériels sont à privilégier.

La participation des réservistes et de leurs associations sera systématiquement recherchée tant dans la préparation, l'organisation que dans la mise en œuvre de la JNR. Toutes les préparations militaires qui auront lieu à cette date participeront aux différents événements et cérémonies.

Le secrétariat général du CSRM et de la garde nationale assure le pilotage de l'activité centralisée : **les assises de la réserve**. A cette occasion, le **prix de la réserve militaire 2017** sera remis à des entreprises ou à des administrations qui se sont distinguées au cours de l'année écoulée par leur engagement en faveur de la réserve, et le **prix réserve-jeunesse 2017** récompensera les réservistes qui ont particulièrement œuvrés en faveur de la jeunesse.

Le parrainage par des réservistes de jeunes candidats au recensement est une opération créée conjointement en 2015 entre le délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC) et le secrétariat général du CSRM. Elle est destinée à accompagner, sur le long terme, des citoyens afin de les informer et les sensibiliser à l'esprit de défense tout en impliquant davantage les élus locaux. L'objectif, cette année, est de décliner cette opération dans tous les départements. Cette opération, lancée depuis plusieurs mois, est pilotée essentiellement par la direction du service nationale et de la jeunesse (DSNJ), anciennement DMJEC.

Enfin, la Marine nationale organisera la **cérémonie de ravivage de la Flamme au Tombeau du Soldat inconnu**, en coordination avec le Comité de la Flamme. Cette cérémonie aura lieu le **vendredi 13 octobre 2017**, à l'issue des assises de la réserve.

4. Organisation de la communication

La communication d'accompagnement des événements JNR 2017 est coordonnée par le secrétariat général du CSRM et de la garde nationale, avec le soutien de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd) et la délégation à l'information et à la communication de l'Intérieur (DICOM).

Une directive de communication dédiée sera diffusée afin d'assurer la cohérence des actions dans ce domaine. Un **kit dématérialisé de communication** sera mis en ligne sur le portail de la réserve militaire (www.defense.gouv.fr/reserve/presentation-generale/journee-nationale-du-reserviste). Ce kit sera composé d'outils de communication déclinables au niveau local afin de garantir une identité visuelle unique et facilement identifiable sur tout le territoire. Cette identité devra toutefois laisser place à la visibilité des partenaires (entreprises, administrations, sponsors, associations...). La fabrication et la diffusion d'outils de communication physiques (affiches et vecteurs de notoriété) sera étudiée en fonction de la disponibilité budgétaire.

Au niveau local, la communication est du ressort des organisateurs d'activités. Les cellules communication des zones de défense et de sécurité garantissent la cohérence de la communication dans leur zone de compétence, notamment pour les relations avec la presse quotidienne régionale (PQR).

Il est rappelé que chacun s'exprime à son seul niveau de responsabilité, toute prise de parole étant susceptible d'engager la position du ministère des Armées et/ou du ministère de l'Intérieur.

5. Compte rendu

Un modèle d'état des lieux et de compte-rendu est conjointement établi par l'état-major des armées (EMA) et le secrétariat général du CSRM et de la garde nationale. Les modalités pratiques seront transmises par l'EMA aux états-majors et directions, et par le secrétariat général du CSRM et de la garde nationale à la gendarmerie nationale, à la police nationale, à la direction du service national et de la jeunesse et à la délégation générale de l'armement.

Le secrétaire général du CSRM et de la garde nationale établira le rapport final de la JNR 2017, qui sera remis en vue d'améliorer l'organisation et le déroulement des futures éditions.